

Une antenne relais et un emprunt au menu du conseil municipal

Au-delà de la décision unanime des élus communaux de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023 et du vote des subventions aux neuf associations retenues (1 580 euros au total), le conseil municipal a évoqué lors de sa toute dernière réunion, la demande de l'opérateur SFR concernant l'installation d'une antenne-relais au village. Ainsi « il s'est avéré qu'au niveau de la parcelle de l'association foncière dédiée à la place à bois il y avait un problème de bornage ». A priori une erreur aurait été commise par le géomètre. Un rendez-vous aura donc lieu « in situ ».

Quant à l'emprunt contracté par la commune en 2007 auprès de la Caisse d'Épargne à propos de cette Maison de l'environnement, si emblématique du



L'emblématique Maison de l'environnement. Photo ER

Haut-Doubs, les édiles du pays prévenus par la banque ont accepté que le prêt basé sur « l'Euribor dollar » au taux de 4,5 %,

mais dont l'indicateur allait disparaître avant la fin du prêt (fin de l'année 2018), soit réévalué à 4,07 %.